



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

234^e séance plénière

Lundi 1er décembre 1997, à 10 h 30

New York

Documents officiels

Président : M. Ka (Sénégal)

La séance est ouverte à 11 h 10.

Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Le Président : Je déclare ouverte la 234^e séance spéciale du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Nous nous réunissons aujourd'hui en séance solennelle, conformément aux dispositions de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale du 2 décembre 1977, pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

J'ai l'honneur et le plaisir d'accueillir M. Hennadiy Y. Oudovenko, Président de l'Assemblée générale, M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Fernando Berrocal Soto, Président du Conseil de sécurité, M. Herman Leonard de Silva, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, M. Farouk Kaddoumi, Chef du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine et représentant de la Palestine, et M. Alvaro de Soto, Sous-Secrétaire général au Département des affaires politiques. Je souhaite également la bienvenue aux représentants des États Membres, des organisations intergouvernementales ainsi que des organisations non gouvernementales, aux membres de la presse et à tous ceux qui ont accepté l'invitation du Comité à participer à cette séance solennelle.

Je voudrais maintenant inviter toutes les personnes présentes à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire de tous ceux qui ont donné leur vie au service de la cause du peuple palestinien et pour le retour de la paix dans la région.

Les participants observent une minute de silence.

Le Président : Permettez-moi à présent de faire une déclaration au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour la célébration annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Cette célébration revêt cette année une signification particulière, puisque nous commémorons le cinquantième anniversaire de l'adoption de la résolution 181 (II) du 29 novembre 1947, par laquelle l'Assemblée générale décidait du partage de la Palestine en deux États, un arabe et un juif, avec un régime international particulier pour la ville de Jérusalem.

Après un demi-siècle, l'État arabe de Palestine n'est toujours pas en place. Sur les quelque 7 millions que constitue aujourd'hui la population palestinienne, la moitié environ sont des réfugiés, dont plus d'un million vivent dans des camps, sous des tentes et d'autres, très nombreux, ont élu domicile dans des pays voisins. Enfin, beaucoup de Palestiniens disséminés à travers le monde ne sont plus considérés comme des réfugiés et ne peuvent pas rentrer dans leur propre pays.

Une autre date douloureuse de l'histoire du peuple palestinien a été célébrée au mois de juin de cette année : le trentième anniversaire de la guerre des Six jours, à la suite de laquelle les forces israéliennes ont occupé l'ensemble du territoire palestinien, y compris la partie orientale de Jérusalem.

Si depuis 1993, le lancement du processus de paix a permis que les troupes israéliennes évacuent une partie de la Cisjordanie et de Gaza, la superficie du territoire aujourd'hui effectivement sous administration palestinienne ne représente qu'une petite partie du territoire occupé en 1967. Cette superficie est morcelée en parties non contiguës et ces zones sont périodiquement bouclées et la liberté de circulation des personnes et des biens donne lieu à des tracasseries et provocations quotidiennes de la part des troupes d'occupation. Le reste du territoire où vivent les populations palestiniennes se trouve toujours partiellement ou entièrement sous occupation, à la merci des mesures que décident de prendre les forces d'occupation : confiscation de terres, expansion ou construction de colonies de peuplement, destruction de maisons, perquisitions, bouclage, châtiments collectifs, etc. La partie orientale arabe de Jérusalem, occupée et séparée de la rive occidentale du Jourdain, voit sa composition démographique totalement modifiée par les mesures de judaïsation de la ville.

Est-il acceptable, cinquante ans après l'adoption de la résolution sur le partage de la Palestine et au seuil du nouveau millénaire, que la communauté internationale continue de tolérer cette situation de dépossession et de refus de reconnaissance des droits nationaux et légitimes du peuple palestinien? La commémoration de la Journée de solidarité avec le peuple palestinien doit être plus qu'une cérémonie rituelle. Elle doit être pour nous l'occasion d'une réflexion sur le passé, sur les souffrances et les privations du peuple palestinien et sur ce qui doit être fait pour mettre un terme au douloureux conflit israélo-arabe.

Votre présence, ici aujourd'hui, n'est-elle pas déjà le témoignage que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ne sont pas indifférents à cette situation et surtout à la question de Palestine?

Malgré les efforts déployés pendant plusieurs décennies, non seulement par l'Organisation des Nations Unies, mais aussi par de nombreux pays et organismes intergouvernementaux ici représentés, la situation en Palestine reste préoccupante du fait du blocage des négociations entre les parties. La majorité écrasante avec laquelle l'Assemblée générale a adopté, il y a une quinzaine de jours, lors de sa dixième session extraordinaire d'urgence, une résolution

prévoyant des mesures concrètes à prendre, fait espérer que la communauté internationale est réellement résolue à trouver une solution juste à la crise palestinienne. Les membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ont été déçus d'entendre le représentant du Gouvernement israélien qualifier cette session de l'Assemblée générale de «mascarade» et de voir qu'il n'avait manifestement pas compris les raisons pour lesquelles la construction de colonies de peuplement et d'autres mesures prises par son pays préoccupaient sérieusement la communauté internationale.

La communauté internationale ne cesse, depuis 1967, de s'élever contre la construction de colonies de peuplement et contre toutes les mesures que prend la puissance occupante pour modifier le statut juridique, l'aspect physique et la composition démographique du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. L'installation de colonies de peuplement, la confiscation de terres, l'appropriation de ressources naturelles sont manifestement incompatibles avec le principe «terre contre paix» parce que ces mesures visent à placer sous l'autorité permanente d'Israël de vastes portions et ressources du territoire palestinien.

Le Conseil a adopté de nombreuses résolutions constatant que ces mesures sont contraires au droit international et contraires à la quatrième Convention de Genève et les a déclarées nulles et non avenues. L'Assemblée générale et d'autres organes de l'Organisation ainsi que plusieurs organisations intergouvernementales — l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation de la Conférence islamique, le Mouvement des pays non alignés — ont adopté sur la question la même position que le Conseil de sécurité.

Nous demandons donc instamment au Gouvernement israélien de ne pas s'isoler, mais d'écouter la voix de la raison, celle de la communauté internationale, de même que la voix de son propre peuple et celle du peuple palestinien.

Les derniers événements ont clairement montré que le processus de paix est de plus en plus fragilisé; il est bloqué, il est même menacé. Par exemple, la période de transition prévue dans la Déclaration de principes dure depuis bientôt quatre ans et les négociations sont au point mort, presque dans tous les domaines. Il est absolument urgent de débloquer la situation, de demander spécialement aux coparrains des accords de prendre de nouvelles initiatives et surtout des mesures de confiance pour sauver et pour relancer le processus de paix.

Aujourd'hui, le peuple palestinien a plus que jamais besoin de l'appui et de la solidarité de la communauté

internationale dans cette phase difficile de transition qu'il traverse. C'est pourquoi le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien s'est résolument engagé à intensifier ses efforts en faveur d'une solution juste et pacifique de la question. Il continuera à chercher à mobiliser la communauté internationale à tous les niveaux, en compagnie de ses fidèles amies que sont les organisations non gouvernementales. Le Comité invite aussi tous ceux qui sont ici présents à contribuer à l'instauration d'une paix et d'une entente durables entre tous les peuples de la région.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Gennaday Oudovenko.

M. Oudovenko (Ukraine), Président de l'Assemblée générale (*interprétation de l'anglais*) : Aujourd'hui, la communauté internationale célèbre, conformément à la décision adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 32/40 B en date du 2 décembre 1977, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Cette occasion nous permet d'exprimer notre appui au peuple palestinien, qui s'efforce d'exercer ses droits inaliénables.

Les décisions prises à la Conférence de paix de Madrid et l'Accord d'Oslo ont été salués par la communauté internationale vu qu'ils ont fait progresser l'instauration de la paix dans la région, ce qui paraissait jusque-là impossible. Les mesures historiques prises par les dirigeants israéliens et palestiniens en 1993 ont fait naître parmi nous de nouveaux espoirs pour une nouvelle ère de paix, de stabilité et de prospérité pour les peuples de la région. Cette nouvelle atmosphère a fourni aux parties de bonnes occasions de surmonter leurs divergences de vues par des négociations sur leurs intérêts et préoccupations mutuels en vue d'établir une base commune pour la paix.

Depuis lors, nous avons assisté à quelques événements prometteurs dans la région. Malheureusement, la récente dégradation de la situation a menacé l'équilibre et la stabilité fragiles qui avaient pu être restaurés. Il y a un réel danger que des décisions unilatérales injustifiées ne puissent conduire à une crise de confiance de nature à affaiblir davantage le processus de paix. La méfiance en résultant entre les parties peut détruire la structure très délicate de la paix au Moyen-Orient, bâtie si difficilement au cours des dernières années.

Comme l'a montré la récente dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, la majorité écrasante des États Membres de l'ONU sont convaincus que des progrès sur la voie d'un raffermissement de la confiance

peuvent et doivent se faire sur la base des accords intervenus à la Conférence de Madrid et des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité. La mise en oeuvre intégrale des accords israélo-palestiniens déjà signés — en particulier l'Accord intérimaire relatif à la Cisjordanie et à la bande de Gaza, du 28 septembre 1995 — devrait être une garantie de progrès pour l'avenir.

Il est évident qu'il n'existe pas d'alternative au processus de négociations politiques israélo-palestiniennes sur la base du respect mutuel, de la confiance, de la compréhension correcte par les deux parties de leurs intérêts respectifs et de leur volonté d'aboutir à un compromis raisonnable. Au stade actuel des relations arabo-israéliennes, il faut vaincre la méfiance et la suspicion, cesser les actes de provocation, mettre en oeuvre de bonne foi les accords antérieurs et reprendre rapidement les pourparlers de paix en vue d'une solution juste et durable au problème de Palestine. Des mesures additionnelles devraient être prises pour réaliser la normalisation de ces relations, dont l'élément décisif doit être des progrès réels sur les volets israélo-libanais et israélo-syrien.

La communauté internationale doit prendre toutes les mesures possibles, dans le cadre du mécanisme de négociation existant, pour contribuer autant que faire se peut à ce processus. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle plus actif, à la fois en tant que garante de la légitimité internationale et en tant que moyen important de mobiliser et de fournir une aide internationale.

Les activités des institutions des Nations Unies visant à fournir une aide au peuple palestinien et à contribuer à la création de mécanismes de coordination pour assurer le décaissement effectif des fonds de donateurs revêtent également une grande importance. La promotion de la stabilité dans la région devrait contribuer à l'intégration graduelle de l'économie palestinienne à l'économie du Moyen-Orient dans son ensemble — élément essentiel de tous les efforts de paix.

En tant que Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session, je voudrais réitérer la position de l'Assemblée générale, à savoir que l'ONU a une responsabilité particulière en ce qui concerne la question de Palestine jusqu'à ce qu'elle soit réglée de manière satisfaisante, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Il faut donner à la paix une chance pour qu'elle puisse s'épanouir demain mais elle ne peut avoir de sens ni être

durable que si les droits inaliénables du peuple palestinien sont pleinement pris en compte. C'est là une clé du règlement du conflit arabo-israélien au Moyen-Orient.

Le Président : J'ai maintenant le plaisir et l'honneur de donner la parole à S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Le Secrétaire général (*interprétation de l'anglais*) : La commémoration annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien nous fournit l'occasion de nous souvenir, de réfléchir et de réitérer notre engagement.

Depuis que l'Assemblée générale a décidé, le 29 novembre 1947, la partition de la Palestine, chacun de mes prédécesseurs a été profondément engagé dans la recherche d'une solution juste et pacifique à cette question. Ils ont également mobilisé des ressources de toute la famille des Nations Unies pour fournir une assistance humanitaire et une aide au développement. Je m'engage à poursuivre ces efforts.

Cette célébration est une occasion de rappeler à la communauté internationale que la question de Palestine, qui se trouve au centre du conflit arabo-israélien au Moyen-Orient, demeure non réglée en dépit de nombreux efforts déployés au cours des années et des acquis indéniables du processus de paix commencé en 1991 à Madrid.

Avec la signature de l'historique Déclaration de principes, le 13 septembre 1993, et des accords d'application postérieurs, connus en tant que processus d'Oslo, Israéliens et Palestiniens se sont lancés sur la voie d'une réconciliation mutuelle et d'une paix négociée. Nous devons rendre hommage à leur courage.

La signature au début de cette année, après un long retard, du Protocole relatif au redéploiement concernant Hébron a été un élément rassurant aussi. Il importe maintenant d'empêcher que ces réalisations ne se dissipent et d'en tirer parti pour réaliser les aspirations de tous les peuples de la région à un avenir de paix.

Malheureusement, les événements intervenus depuis lors ont fait craindre que le processus de paix ne soit en danger, me forçant à faire entendre mon indignation devant les terribles actes de violence perpétrés contre des civils innocents. En même temps, j'ai demandé à toutes les parties de ne pas se laisser influencer par ces incidents tragiques, mais d'intensifier plutôt leurs efforts pour surmonter les

obstacles qui se dressent sur le chemin d'un retour rapide au processus de paix.

J'ai demandé aux parties de prendre des mesures, dans un esprit de partenariat, afin de rétablir la confiance mutuelle. Je leur ai demandé de reprendre sérieusement les négociations afin de pouvoir mettre en oeuvre les accords déjà conclus et arriver à un règlement final.

Je suis encouragé de voir que les parties ont pu reprendre récemment leurs pourparlers à Washington. J'espère sincèrement qu'avec l'aide et la participation des parrains du processus de paix, elles pourront accomplir des progrès sur toutes les questions en suspens. J'espère également qu'il sera possible de reprendre des pourparlers sur tous les autres volets du processus de paix au Moyen-Orient.

Comme l'ont montré très clairement les sondages d'opinion et les manifestations de masse, la majorité des Palestiniens et des Israéliens veulent une paix juste qui leur permette de vivre normalement, côte à côte. Il importe de créer les conditions politiques et économiques qui permettent à cet espoir de se réaliser.

Les événements récents, ainsi que les débats qui ont eu lieu au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, y compris à sa dixième session extraordinaire d'urgence, ont souligné l'importance fondamentale du respect des dispositions du droit international et de l'application intégrale des accords déjà conclus. Il est évident aussi qu'il faut d'urgence accomplir des progrès tangibles en vue d'un règlement global, juste et durable basé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. La promotion du développement économique et social et des relations de coopération dans toute la région est indispensable pour créer un environnement propice à une paix durable.

L'ONU continue à attacher une importance particulière à l'amélioration des conditions de vie dans les territoires palestiniens en tant que pendant essentiel aux négociations de paix. À cet égard, j'ai été vivement préoccupé par le déclin économique constant en Cisjordanie et à Gaza, notamment à cause des bouclages prolongés et d'autres mesures punitives. Nous avons à présent besoin de progrès réels en matière d'emploi, de santé, d'éducation et de développement.

Les défis restent énormes. La détérioration des conditions sur le terrain ont entravé certains de nos efforts. Je suis convaincu que la communauté internationale doit, et peut, aller plus loin.

À cet égard, la grave situation financière à laquelle est confronté l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient doit être redressée. Ceci est indispensable pour que la qualité et le niveau de services pour les réfugiés palestiniens puissent être maintenus en tant que contribution essentielle à la stabilité de la région.

Aujourd'hui, je voudrais saisir cette occasion pour réitérer le ferme attachement du système des Nations Unies à l'appui du processus de paix. Je remercie le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien d'avoir organisé cette commémoration.

Le Président : Je voudrais remercier M. Kofi Annan à la fois pour ses paroles encourageantes et pour tous ses efforts déployés pour promouvoir une solution globale, juste et durable de la question de Palestine. Mais je voudrais aussi remercier particulièrement le Secrétaire général pour l'appui qu'il a constamment apporté au travail du Comité.

Je voudrais permettre au Président de l'Assemblée générale, M. Oudovenko, de se retirer pour quelques minutes car il doit rencontrer un chef d'État. Il sera de nouveau parmi nous sous peu.

J'ai maintenant l'honneur de donner la parole à M. Fernando Berrocal Soto, Président du Conseil de sécurité.

M. Berrocal Soto (Costa Rica), Président du Conseil de sécurité (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien d'avoir bien voulu m'inviter à participer, en ma qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de décembre, à cette séance extraordinaire organisée à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, je suis très heureux de participer à cette manifestation annuelle au cours de laquelle la communauté internationale exprime sa solidarité avec le peuple palestinien, lui manifeste son appui et réaffirme sa volonté indéfectible de parvenir à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine conformément aux résolutions de l'ONU.

Cette Journée constitue un symbole de solidarité avec un peuple qui lutte pour l'exercice de ses droits légitimes, et elle traduit l'importance attachée au règlement attendu de longue date de la question de Palestine, qui est inscrite depuis 1947 à l'ordre du jour de l'ONU.

Voici près de 50 ans que la communauté internationale s'efforce de trancher le noeud gordien qu'est la question de Palestine. Le Conseil de sécurité est pleinement conscient du fait que la solution de ce problème constitue un élément clé des efforts déployés en vue de parvenir à un règlement d'ensemble du conflit entre les Arabes et les Palestiniens dans le cadre des Accords d'Oslo. Comme chacun sait, cela fait des années que le Conseil de sécurité se penche sur différents aspects de la question de Palestine et s'efforce de parvenir à un règlement au Moyen-Orient. Il convient de rappeler à ce propos que le processus de paix se fonde sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil de sécurité ont suivi de près le processus de paix et l'évolution de la situation dans la région. Il est regrettable qu'aux progrès prometteurs accomplis au début de l'année avec la conclusion du Protocole relatif au redéploiement concernant Hébron et de la Note pour le dossier ait succédé une stagnation prolongée des négociations de paix israélo-palestiniennes. La plus grande partie de l'année a été perdue en raison des perturbations qui ont abouti à la suspension des négociations entre les parties.

Les parties ont repris des pourparlers à Washington et dans la région grâce à la médiation et l'assistance des deux parrains du processus de paix. Aplanir les divergences de vues entre les deux parties est une tâche longue et ardue. Toutefois, le Conseil de sécurité espère que les parties seront en mesure de faire renaître la confiance mutuelle indispensable pour aller de l'avant conformément aux accords conclus.

Je tiens à dire clairement que les membres du Conseil de sécurité sont tout à fait conscients des obstacles qui entravent le progrès constant des négociations de paix. Voilà pourquoi ils demandent aux Israéliens et aux Palestiniens d'oeuvrer à la réconciliation avec persévérance et souplesse et en faisant preuve d'une compréhension mutuelle. Le Conseil apprécie à sa juste valeur la contribution constructive de la communauté internationale à tous les efforts pour aider les parties à surmonter les difficultés actuelles.

Alors que les Palestiniens traversent une période de transition difficile, ils ont besoin de recevoir une aide substantielle dans plusieurs domaines de leur vie quotidienne. À cet égard, le Conseil accueille chaleureusement et encourage l'assistance qui est fournie aux Palestiniens par la communauté internationale sous de multiples formes. Nous nous félicitons également de l'aide suivie qu'apportent

les organismes, les institutions et les programmes du système de l'ONU.

Enfin, au nom de tous les membres du Conseil de sécurité, je tiens à assurer le Comité que, conformément aux responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte, le Conseil demeurera fermement attaché à l'objectif qu'est une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, dans l'intérêt de toutes les parties concernées, y compris du peuple palestinien. Cela est d'autant plus important aujourd'hui car il reste encore beaucoup à faire pour instaurer la paix, la stabilité et la prospérité dans la région du Moyen-Orient.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Nasser Al-Kidwa, Observateur permanent de la Palestine, qui va donner lecture du message de M. Yasser Arafat, Président de l'Autorité nationale palestinienne.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*interprétation de l'arabe*) : J'ai l'honneur de vous lire la déclaration que M. Yasser Arafat, Président de l'État de Palestine, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et Président de l'Autorité nationale palestinienne, a adressée à l'occasion de la célébration annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien aujourd'hui, le 29 novembre 1997, à cette tribune importante et solennelle.

«Tout d'abord, j'ai le plaisir et l'honneur de transmettre aux membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien notre très sincère gratitude et notre vive reconnaissance pour les efforts dévoués et constructifs qu'ils déploient en vue de commémorer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Cet événement est célébré chaque année pour exprimer l'appui constant de la communauté internationale et son ferme engagement moral envers la cause juste et légitime du combat que mène le peuple palestinien pour mettre fin à l'occupation israélienne de ses territoires et de ses lieux saints et pour recouvrer l'exercice de ses droits nationaux inaliénables.

J'ai également le plaisir, en cette Journée importante, de transmettre, au nom du peuple palestinien et en mon nom personnel, nos félicitations les plus chaleureuses à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, auquel nous savons gré des efforts dévoués qu'il déploie pour faire en sorte que soient mises en oeuvre les résolutions ayant une légitimité internationale qui reconnaissent aux Palestiniens leur droit à disposer d'eux-mêmes et à établir leur État indépen-

dant. Je suis heureux aussi de transmettre notre profonde gratitude et notre reconnaissance à tous les États et peuples amis, ainsi qu'à tous ceux qui sont épris de liberté, de paix et de démocratie et qui croient en la juste cause des Palestiniens et dans le combat juste et légitime qu'ils mènent pour leur liberté et leur indépendance, comme d'autres peuples de la terre, conformément à la Charte des Nations Unies, aux résolutions pertinentes de l'ONU, aux principes du droit international et à la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi qu'aux valeurs humaines les plus élevées et aux principes qui nous sont les plus chers.

Cette célébration de la Journée internationale de solidarité est à vrai dire un motif de fierté et d'orgueil pour le peuple palestinien et pour ses dirigeants. Dans les circonstances difficiles et délicates que nous connaissons, les autorités palestiniennes attendent avec espoir et confiance un redoublement de vos efforts précieux, votre solidarité active et la poursuite de votre ferme appui aux aspirations légitimes du peuple palestinien qui souffre cruellement et continue d'être en butte à l'injustice, à l'oppression et à l'occupation continue par Israël de ses terres et de ses lieux saints, sans parler des pratiques iniques et arbitraires dont il fait l'objet en violation flagrante de tous les instruments et pactes internationaux ainsi que des résolutions de l'ONU.

Comme vous le savez, le processus de paix traverse une crise réelle et de nombreux obstacles risquent d'entraîner une rupture totale parce que l'actuel Gouvernement israélien continue de mener une politique qui fait fi des accords conclus avec la partie palestinienne, parce qu'il refuse d'honorer les obligations et les devoirs découlant des accords et parce qu'il rejette les termes du processus de paix en vertu duquel la Conférence de Madrid avait été convoquée. La politique qu'il mène consiste à imposer des diktats et des faits accomplis et procède de l'arrogance du pouvoir, comme en témoignent les expropriations de terres appartenant à des Palestiniens et la construction de colonies de peuplement israéliennes, les démolitions de maisons, la construction de routes de contournement, la judaïsation de la ville palestinienne occupée de Jérusalem en vue d'oblitérer son identité arabe et son caractère religieux, historique et culturel, et les efforts déployés pour isoler la ville Sainte des autres villes palestiniennes et pour créer une ville faisant contrepoids à la ville de Bethléem, qui se prépare à célébrer le deuxième millénaire de la naissance du Christ. La poursuite de cette politique constitue un

grave défi et un affront à la volonté de la communauté internationale, et elle menace la sécurité et la stabilité dans la région.

Compte tenu de l'engagement que nous avons pris d'instaurer la paix tant souhaitée, la paix des braves, une paix équilibrée qui serait fondée sur la justice et l'égalité, nous lançons un appel à tous ceux qui ont la foi et oeuvrent en faveur du processus de paix dans la région, parmi lesquels et non des moindres l'Organisation des Nations Unies, pour qu'ils s'efforcent sérieusement de faire pression sur le Gouvernement israélien et d'intervenir directement auprès de lui pour qu'il obéisse à la volonté de la communauté internationale, aux résolutions revêtues de la légitimité de la communauté mondiale et à la quatrième Convention de Genève et s'acquitte des obligations découlant des accords conclus; Ces obligations comprennent en particulier le redéploiement et le retrait des forces israéliennes de toutes les régions palestiniennes occupées et l'abstention totale de mesures unilatérales, et surtout des activités de colonisation. Cela ouvrirait la voie à la reprise des négociations sur le statut final, dans un climat de confiance et de respect mutuel, afin de trouver des solutions définitives et justes à des questions fondamentales en suspens dont dépendent le sort du processus de paix dans son ensemble et son avenir, dont un des éléments essentiels est l'établissement de l'État palestinien.

Nous sommes attachés à la paix qu'a choisie le peuple palestinien par conviction, et la défendons en tant que choix stratégique irréversible étant donné que le maintien de la sécurité et de la stabilité dans la région et l'ouverture de nouvelles possibilités de coexistence et de coopération régionale exigent avant tout l'instauration d'une paix juste, durable et globale dans la région. La paix est une nécessité et un avantage au plan mondial tout comme elle l'est au plan régional. Il s'agit là d'un domaine qui appelle l'intervention de l'ONU, celle-ci étant l'instance chargée de maintenir la paix et la sécurité internationales pour garantir l'application des accords conclus sur la base des résolutions empreintes du sceau de la légitimité internationale, et en particulier des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, dans le cadre constitué par la Conférence de Madrid, qui repose sur le principe «la terre contre la paix».

Compte tenu de l'intérêt constant que nous avons manifesté pour l'Organisation en participant activement et positivement à toutes les activités de l'ONU et à

celles de ses organes et de ses institutions spécialisées, nous espérons que la communauté internationale continuera d'apporter son aide et son appui aux justes revendications des Palestiniens qui souhaitent que la Palestine puisse participer pleinement aux travaux de l'Organisation. Notre participation accrue au sein de l'ONU pourra renforcer les efforts résolus que nous déployons en vue d'instaurer une paix juste et globale dans la région du Moyen-Orient et afin de donner au peuple palestinien confiance et espoir en un avenir prometteur qui permettra aux générations futures de vivre dans la sécurité, la paix, la stabilité et la prospérité, sans souffrir de la guerre et des difficultés que les peuples de la région et plus particulièrement les Palestiniens, ont endurées pendant plus de 80 ans.

Pour terminer, nous vous adressons encore une fois nos meilleurs voeux et vous remercions chaleureusement, comptant sur votre appui et votre solidarité active dans l'attente du jour où le peuple palestinien pourra donner un sens plein et concret à sa déclaration d'indépendance sur son sol national, la Palestine, et y vivre dans la liberté, la sécurité et la dignité, souverain et indépendant dans son propre pays.»

Le message est signé par Yasser Arafat, Président de l'État de Palestine, Président exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, Président de l'Autorité nationale palestinienne, à Gaza, le 29 novembre 1997.

Le Président : Je remercie l'Observateur permanent de la Palestine et je le prie de bien vouloir transmettre respectueusement nos remerciements à M. Yasser Arafat, Président exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité nationale palestinienne, pour son important message. J'aimerais assurer le Président Yasser Arafat et, par lui, le peuple palestinien de la détermination constante du Comité à poursuivre et à intensifier ses efforts dans le cadre de son mandat afin de contribuer à la promotion d'une solution globale, juste et durable de la question de Palestine permettant au peuple palestinien d'exercer au plus tôt ses droits nationaux inaliénables.

Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques minutes afin de permettre à certains de nos invités de quitter la salle. Au nom du Comité, je voudrais remercier à nouveau le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, le Président du Conseil de sécurité, le Président du Comité spécial sur les pratiques israéliennes et le représentant de la Palestine d'avoir participé à la première partie de notre réunion.

La séance est suspendue à 11 h 55 et reprise à midi.

Le Président : J'invite M. Herman Leonard de Silva, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, à faire une déclaration au nom du Comité spécial.

M. de Silva (Sri Lanka), Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés et en mon nom propre, j'ai l'honneur de donner lecture du message qui suit aux membres du Comité à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

La signature à Washington le 28 septembre 1995 de l'Accord intérimaire israélo-palestinien concernant la Cisjordanie et la bande de Gaza, qu'on a appelé l'accord d'Oslo II, et les élections au Conseil national palestinien et à la présidence de l'Autorité nationale palestinienne le 21 janvier 1996 sont deux événements historiques qui ont marqué le processus de paix au Moyen-Orient. Ils ont été suivis par le retrait de l'armée israélienne, à partir d'octobre 1995, des villes de Jénine, de Toulkarem, de Naplouse, de Kalkiliya, de Bethléem et de Ramallah en Cisjordanie, sans que l'armée ne se retire pourtant d'Hébron.

Comme pour les accords antérieurs de Washington et du Caire, qui remontent à 1993 et 1994, la signature de l'accord d'Oslo II a suscité des attentes et des espoirs considérables parmi la population des territoires occupés et au sein de la communauté internationale; on a cru qu'une nouvelle ère de paix, de sécurité et d'espoir s'ouvrirait pour les peuples du Moyen-Orient, qui pourraient de ce fait vivre dans l'harmonie, la dignité et le respect mutuel. Malheureusement, les politiques récemment appliquées par le gouvernement israélien nouvellement élu et les événements qui ont eu lieu dans les territoires occupés ces dernières semaines, menant à une escalade sans précédent de la violence, ont réduit à néant l'espoir qu'avaient tant les Palestiniens que la communauté internationale de voir le processus de paix se poursuivre.

Le Gouvernement israélien a continué de refuser son concours au Comité spécial, lui interdisant systématiquement l'accès aux territoires occupés relevant de son mandat.

Cette situation n'a pas changé depuis la création du Comité spécial en 1968.

Conformément à la pratique passée, et vu les contraintes déjà citées, le Comité spécial a toutefois essayé de décrire la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés de façon fidèle et complète. Ses conclusions figurent dans son vingt-huitième rapport à l'Assemblée générale.

Dans l'accomplissement de son mandat, le Comité spécial a essayé de déterminer si la signature de l'accord Oslo II a eu des effets positifs sur l'exercice des droits de l'homme par les Palestiniens et les Arabes en général dans les territoires occupés. Sur la base des informations qu'il a reçues, le Comité a conclu que la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés ne s'était pas améliorée, se détériorant même à plusieurs égards, et reste une question très préoccupante.

Parmi les principales causes de la détérioration de la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés, il y a eu le bouclage pratiquement hermétique imposé depuis le 25 février 1996, à la suite des attentats suicide à la bombe en Israël, et qui équivaut à un châtement collectif contre la population. Le bouclage a eu des effets désastreux sur l'économie des territoires occupés et a conduit à une dégradation sensible des conditions socio-économiques des habitants.

Pour la première fois, un bouclage intérieur total de la Rive occidentale a été mis en place, enfermant ses habitants. Ce bouclage a eu des conséquences particulièrement dramatiques sur la santé des habitants des territoires occupés et plus de dix personnes sont mortes faute d'accès à des établissements de santé adéquats et il a également eu de graves effets négatifs sur la liberté de l'enseignement et du culte.

Le Comité spécial a continué d'accorder une attention particulière à la situation de quelques 3 500 prisonniers palestiniens détenus en Israël en violation de la quatrième Convention de Genève. Aucune nouvelle libération de prisonniers, dont les conditions de détention se sont dégradées, n'a eu lieu depuis janvier 1996. Depuis l'imposition du bouclage, les détenus palestiniens sont séparés de leurs familles et, souvent, de leurs avocats.

Le Comité spécial est vivement préoccupé par la récente décision de la Haute Cour de Justice israélienne sur l'usage par le personnel de sécurité général de pressions physiques accrues telles que des coups violents, de nature

à causer des hémorragies cérébrales ou même la mort durant l'interrogatoire des détenus, et équivalant à la torture. Il est particulièrement troublant que les personnes conduisant les interrogatoires jouissent de l'immunité en cas de décès du détenu.

Le Comité spécial a relevé un accroissement du nombre de démolitions de maisons à Jérusalem-Est, où un communautaire dans la vieille ville a été démoli le 27 août 1996. En outre, la nouvelle politique de restrictions à l'obtention du statut de résident à Jérusalem a rendu la situation de la population arabe encore plus précaire.

La mesure la plus inquiétante du récent Gouvernement d'Israël et qui constitue la plus grande menace au processus de paix est la levée du gel sur la construction de colonies de peuplement. Il a été annoncé que le montant alloué aux colonies de peuplement sera doublé dans le budget du Gouvernement israélien pour 1997. Les tensions dues à l'élargissement de colonies de peuplement et à la construction ininterrompue de tunnels et de routes de contournement sont aggravées par la conduite des colons, qui a même causé la mort d'enfants palestiniens. Les forces de l'ordre israéliennes ont continué d'être indulgentes à l'égard des colons coupables de délit.

Le Comité spécial a continué de suivre de près la situation dans la Golan arabe syrien occupé et est préoccupé d'apprendre qu'il est envisagé d'y construire 900 nouveaux logements. Le Comité spécial a rappelé la position de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, à savoir que l'annexion du Golan arabe syrien occupé est illégale et donc nulle et non avenue, et il espère que les négociations sur le Golan dans le cadre du processus du Moyen-Orient reprendront bientôt.

Le sujet qui suscite naturellement la plus vive inquiétude et anxiété aux membres du Comité spécial est l'escalade sans précédent de la violence entre Israéliens et Palestiniens depuis le début du processus de paix; cela a été causé par l'ouverture par les autorités israéliennes du tunnel du Mur occidental sous le Mont du Temple tout près du troisième lieu sacré de l'Islam. La force excessive utilisée par l'armée israélienne pour répondre aux protestations contre l'ouverture du tunnel a inclus l'usage de munitions tirées d'armes automatiques et d'hélicoptères et la participation de francs-tireurs. En tout, 60 Palestiniens, dont dix enfants, et au moins 15 Israéliens, ont été tués suite aux affrontements et plus de 1 000 personnes ont été blessées.

Le Comité spécial estime vital qu'un dialogue entre les parties soit maintenu et que le processus de paix se poursui-

ve. Des conditions de vie plus mauvaises et l'arrêt du processus de paix peuvent contribuer à une situation qui entraînerait de nouveaux troubles. Les deux parties doivent respecter la lettre et l'esprit des accords d'Oslo et renouveler leur engagement à l'égard du processus de paix par une reprise immédiate des pourparlers. La frustration et le désespoir des Palestiniens ont sapé leur confiance dans le processus de paix. Le gens ressentent une amertume en raison de la faim et de la pauvreté qui en ont résulté et ils craignent les abus israéliens. L'absence de dynamique du processus de paix, qui semble dans une impasse, ne peut qu'affaiblir la confiance quant à d'éventuels progrès tangibles dans les pourparlers de paix. Seule une paix juste peut être durable dans la région. Toutes les parties concernées doivent travailler ensemble pour protéger l'effort de paix et instaurer des mesures de confiance en vue de maintenir l'élan du processus de paix.

Le Président : Je remercie M. Herman Leonard de Silva de son importante déclaration et du travail qu'accomplit son Comité sur les pratiques israéliennes.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à M. Andelfo García, Représentant permanent adjoint et Chargé d'affaires de la Colombie, qui va donner lecture du message adressé par le Président de la Colombie en sa qualité de Président du Onzième Sommet des Chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés.

M. Garcia (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : J'ai l'honneur de donner lecture au message suivant du Président de la République de Colombie, M. Ernesto Samper Pizano, en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés, à l'occasion de la commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

«Comme je l'ai dit il y a quelques mois à la réunion du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à l'occasion de l'anniversaire de l'occupation israélienne des territoires arabes, y compris Jérusalem, le Mouvement des pays non alignés a exprimé tout au long de son histoire une solidarité inébranlable avec le peuple palestinien et son aspiration légitime à l'autodétermination.

En cette phase délicate de l'histoire du peuple palestinien, je souhaite réitérer la vision du Mouvement des pays non alignés sur cette question, qui constitue pour nous une source de préoccupation constante.

Nous regrettons que le climat d'entente et de confiance si difficilement restauré se soit dégradé à tel point que les possibilités d'une paix durable dans la région sont en danger.

Nous déplorons les violences récentes qui ont fait des morts parmi des personnes innocentes, de même que les événements qui ont suivi. L'attitude radicale du Gouvernement israélien, qui se manifeste par des mesures extrêmes comme, entre autres, la rétention des impôts dus à l'Autorité palestinienne, non seulement est contraire à l'esprit qui devrait marquer le processus de paix, mais encore constitue une violation des droits individuels et collectifs de la population palestinienne.

Pour rétablir la confiance entre les parties, nous pensons qu'il est indispensable que les négociations bilatérales reprises récemment se poursuivent. Les difficultés incontournables du processus de paix ne pourront être surmontées que dans la mesure où les citoyens de la région en tirent des avantages concrets tout au long du processus. Cependant, ce n'est que si Israël met totalement fin aux activités de peuplement dans les territoires occupés, y compris Jérusalem, que l'on pourra restaurer la crédibilité et l'élan dont le processus a joui dans le passé et qui sont aujourd'hui plus que jamais nécessaires pour entreprendre les négociations ardues sur le statut définitif.

Le fait que la déclaration concernant la question de Palestine adoptée par les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés au cours de leur onzième Conférence, qui s'est tenue à Cartagena, demeure pleinement valable montre le degré de réalisme et de compréhension que manifeste ce Mouvement face à la situation au Moyen-Orient.

À Cartagena, nous avons exprimé notre plein appui à la lutte légitime que mène le courageux peuple palestinien pour assurer le respect de son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, et nous avons réitéré notre demande tendant à ce qu'Israël se retire de tous les territoires palestiniens et arabes occupés, y compris Jérusalem.

Nous sommes également convenus de ce que la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine doit se poursuivre jusqu'à la réalisation par le peuple palestinien de l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination, à la création d'un État indépendant et souverain sur son territoire national

et au règlement du problème des réfugiés, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Nous déplorons également la décision prise par Israël de confisquer des biens palestiniennes et des terres palestiniennes à Jérusalem et ses tentatives de modifier le caractère religieux et historique de la Ville sainte. À cet égard, nous appuyons toutes les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur Jérusalem et considérons comme nulles et non avenues toutes les mesures israéliennes qui vont à l'encontre de ces résolutions. Nous demandons instamment aussi la mise en oeuvre intégrale et scrupuleuse des accords, et en particulier des dispositions des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 465 (1980) et 478 (1980) du Conseil de sécurité, et soulignons la nécessité pour le mécanisme créé par l'Assemblée générale concernant la question de Palestine de continuer à fonctionner de façon efficace.

Récemment, lors de sa réunion ministérielle de New York, face à la détérioration de la situation, le Mouvement a une fois de plus jugé bon de faire une déclaration ferme sur ce sujet. Les représentants des pays non alignés

'ont exprimé leur profonde préoccupation devant la sérieuse détérioration du processus de paix au Moyen-Orient et la recrudescence de la tension dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, et dans toute la région comme suite aux politiques et aux mesures du Gouvernement. Ils ont réaffirmé leur position concernant les colonies de peuplement illégales et d'autres projets israéliens dans les territoires occupés. Ils ont appuyé la recommandation qui figure dans la résolution ES-10/3 de l'Assemblée générale du 15 juillet 1997, pour la tenue d'une conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève sur les mesures à prendre pour faire en sorte que la Convention soit applicable aux territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, et pour faire assurer son respect. Ils sont convenus de ce que la participation d'Israël aux travaux de l'Assemblée générale doit être conforme au droit international et que la participation de la Palestine doit refléter les derniers événements importants dans le contexte palestinien.'

La préoccupation et l'engagement du Mouvement des pays non alignés concernant la situation dans tous

les territoires arabes occupés et la recherche de la paix au Moyen-Orient restent donc constants. Je tiens à louer le rôle prépondérant du Mouvement et à rendre hommage à ses membres pour la solidarité qu'ils ont témoignée à la cause palestinienne lors des séances de la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale de cette année. La position de la communauté internationale, et en particulier du monde en développement, a été clairement exposée, dans la réaffirmation de la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies de continuer à se préoccuper activement des droits du peuple palestinien et de la paix dans la région du Moyen-Orient.

Nous sommes conscients des conséquences à long terme pour la paix et la sécurité internationales qui pourraient résulter des événements des prochains mois concernant le processus de paix et je suis par conséquent convaincu que les pays non alignés veilleront à apporter leur appui, conformément à la responsabilité dévolue à toute la communauté internationale pour l'avenir du peuple palestinien.

Enfin, je rends hommage au travail accompli par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.»

Le Président : Je remercie M. Andelfo García et le prie de transmettre au Président de la Colombie les sincères remerciements du Comité pour son importante déclaration et son message de soutien.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à M. Makarim Wibisono, Représentant permanent de la République d'Indonésie, qui va donner lecture du message de M. Ali Alatas, Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie et Président de la vingt-quatrième Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères.

M. Wibisono (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de donner lecture du message de M. Ali Alatas, Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie, en sa qualité de Président de la vingt-quatrième session de la Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères.

«En cette occasion solennelle de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, j'ai le grand honneur, en tant que Président de la vingt-quatrième Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères, de réaffirmer notre appui ferme au peuple palestinien et notre solidarité avec lui dans sa lutte pour la liberté, la justice et le droit de

déterminer son propre destin et de créer un État indépendant dans sa propre patrie, avec Al Qods Al Charif pour capitale.

Depuis sa création, il y a près de trois décennies, l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) il y a près de trois décennies, a accordé une attention suprême à la question de Palestine dans son programme de travail. Les États membres de l'OCI ont toujours joué un rôle très actif dans les efforts internationaux visant à réparer l'injustice énorme et les difficultés infligées au peuple palestinien alors qu'il mène sa lutte héroïque. À l'OCI, nous nous félicitons donc du rôle inestimable joué par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans son effort pour susciter une prise de conscience mondiale du sort du peuple palestinien et mobiliser l'opinion publique internationale en faveur de sa vaillante lutte.

Voilà plus d'un demi-siècle maintenant que le peuple palestinien mène ce combat. Pendant tout ce temps, l'OCI a constamment affirmé que la cause de cette lutte était sacrée pour tous les Musulmans et qu'elle était totalement solidaire des Palestiniens dans la poursuite inlassable de leur objectif. Dès le début, l'OCI a toujours appelé à la mise en oeuvre des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité de l'ONU et à la reconnaissance universelle du principe de l'échange de terre contre la paix, dont la paix elle-même dépend au Moyen-Orient.

Malgré les événements positifs et prometteurs qui sont intervenus au début de la décennie, tels que la signature de la Déclaration de principes en 1993 et les accords d'application postérieurs, le retour triomphant du Président Yasser Arafat dans la bande de Gaza et l'élection de représentants au Conseil national palestinien, la paix demeure illusoire au Moyen-Orient. Pendant ces deux dernières années, le processus de paix a été paralysé parce qu'Israël refuse d'honorer les engagements qu'il a pris aux termes des accords déjà conclus et parce qu'il soumet le peuple palestinien à des actes de provocation, en procédant notamment à des arrestations et à des détentions arbitraires, en confisquant et en démolissant les maisons appartenant à des Palestiniens et en imposant un bouclage prolongé des frontières. Les activités de construction de colonies de peuplement israéliennes illégales sur des terres arabes occupées, y compris à Jdebel Abou Ghounaym et aux alentours, qui se poursuivent à un rythme accéléré, sont des actes particulièrement répréhensibles. Cette tentative effrontée de modifier la composition

démographique des territoires occupés a été condamnée par la communauté internationale comme étant une violation flagrante de la Déclaration de principes de 1993 et des accords d'application postérieurs, et une parodie des résolutions pertinentes de l'ONU, de la Quatrième Convention de Genève et des dispositions des divers instruments de droit international. Les actes d'oppression et de provocation menés par Israël ont infligé de graves souffrances aux populations vivant dans les territoires occupés et ont entravé les efforts menés en vue de reprendre les négociations de paix.

Nous célébrons cette Journée avec un espoir entier, mais également avec indignation et colère face aux défis et aux obstacles que les autorités israéliennes dressent sur la voie de la paix. L'OCI est en effet vivement préoccupée par le climat de tension qui prévaut aujourd'hui au Moyen-Orient. La vingt-quatrième session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères qui se sont réunis à Jakarta en décembre 1996, la session extraordinaire du Sommet islamique qui a eu lieu à Islamabad le 23 mars 1997, la réunion ministérielle du Comité Al Qods qui s'est tenue à Rabat le 27 mars 1997 et la Réunion annuelle de coordination des ministres des affaires étrangères de l'OCI au Siège de l'ONU, à New York, le 2 octobre 1997, ont toutes souligné qu'il faut faire pression sur Israël pour qu'il respecte pleinement les engagements et les obligations qu'il a contractés en vertu des accords déjà conclus en vue d'instaurer une paix juste et durable dans la région.

La question de Palestine figure à l'ordre du jour de l'ONU depuis près de 50 ans. La persistance de ce problème est une plaie béante pour cette Organisation mondiale, car cela veut dire qu'un principe essentiel consacré par sa Charte n'a pas été pleinement réalisé. Il est indéniable que l'ONU a la responsabilité historique de trouver une solution juste et globale à ce problème difficile et complexe. Ce n'est pas simplement l'avenir d'une nation et d'un peuple qui est en jeu, mais également notre vision partagée d'un monde de paix, de justice sociale et de prospérité équitable. Cette vision ne pourra jamais se concrétiser tant qu'un régime oppressif, qui se livre à des actes de provocation et impose la misère, menace la stabilité d'une des régions les plus stratégiques du monde. Il n'en reste pas moins qu'il est possible de parvenir à une paix durable dans la région si toutes les parties intéressées honorent leurs engagements et appliquent de bonne foi les dispositions des accords déjà conclus. À cet égard, nous rendons hommage au peuple palestinien et à ses

dirigeants pour le courage et la détermination dont ils font preuve, malgré les revers essuyés dans le processus de paix et les souffrances qui leur sont infligées, pour persévérer dans leurs efforts de paix et de développement national.

Car les Palestiniens savent très bien que sans développement social et économique, la paix ne peut pas s'installer durablement. C'est pourquoi il importe de reconstruire les infrastructures économiques des territoires occupés, qui ont été dévastées par des décennies d'oppression et de tensions, et il est nécessaire d'apporter une aide aux Palestiniens afin qu'ils puissent reprendre la voie du développement. L'ONU doit jouer un rôle de premier plan en apportant aux Palestiniens l'appui dont ils ont besoin pour reconstruire leur économie et leurs vies. Il importe en outre au plus haut point que la communauté internationale mobilise et achemine une aide et des secours essentiels pour le développement du peuple palestinien.

Au nom de l'OCI, nous sommes résolument déterminés à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que les aspirations du peuple palestinien à la liberté, à la justice et à l'exercice de ses droits inaliénables, ainsi qu'à la paix et au développement, puissent se réaliser. En cette occasion solennelle, nous réaffirmons et renouvelons cet engagement.»

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur Makarim Wibisono et je le prie de bien vouloir transmettre au Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie les sincères remerciements du Comité pour son important message.

J'ai le plaisir maintenant de donner la parole à M. Machivenyika Tobias Mapuranga, Représentant permanent de la République du Zimbabwe, qui va donner lecture du message adressé par le Président de la République du Zimbabwe en sa qualité de Président de l'Organisation de l'unité africaine.

M. Mapuranga (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de donner lecture du message de M. Robert Gabriel Mugabe, Président de la République du Zimbabwe et Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien :

«En ce jour solennel et propice où nous célébrons la Journée internationale de solidarité avec le peuple

palestinien, je voudrais réaffirmer que le Zimbabwe est fermement déterminé à maintenir son appui inébranlable aux Palestiniens pour qu'ils parviennent à exercer tous leurs droits inaliénables à disposer d'eux-mêmes et à créer un État indépendant.

Depuis que le processus de paix a été lancé à Madrid en 1991, le monde a été le témoin de faits encourageants dans le processus de paix palestinien-israélien. Bien que certains progrès aient été réalisés sur la scène politique, la situation sur le terrain est pourtant loin d'être satisfaisante. En fait, les conditions économiques et sociales se sont détériorées. Les restrictions imposées à la liberté de circulation sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza par les autorités israéliennes, et la poursuite par Israël de la construction de colonies de peuplement illégales dans les territoires arabes occupés, ont exacerbé les difficultés économiques des Palestiniens qui vivent dans ces régions. La poursuite de ces actes irresponsables porterait un coup mortel au processus de paix.

Tout en reconnaissant que le processus de paix est semé d'embûches, l'Organisation de l'unité africaine estime que la progression fructueuse du processus de paix dépend de la détermination et de la volonté des parties intéressées de respecter scrupuleusement toutes les dispositions des accords qu'elles ont librement conclus.

On ne peut que s'opposer résolument aux extrémistes et à ceux qui, recourant à la stratégie de la terreur, cherchent à faire échouer le processus de paix. L'OUA ne doute pas que le Président Yasser Arafat saura guider les Palestiniens de sorte que leur action en faveur de l'établissement d'un État palestinien indépendant trouve une conclusion juste et heureuse.

L'OUA, ainsi que le Gouvernement et le peuple zimbabwéens, saluent à l'occasion de cette Journée le Comité, et par son truchement, le peuple palestinien, qu'ils assurent de leur solidarité.»

Le Président : Je remercie M. Machivenyika Tobias Mapuranga, Représentant permanent de la République du Zimbabwe, et le prie de transmettre au Président du Zimbabwe et Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine les sincères remerciements du Comité pour son message.

Je voudrais maintenant donner la parole à M. Said Kamal, Secrétaire général adjoint aux affaires palestiniennes

de la Ligue des États arabes, pour qu'il donne lecture du message de M. Ahmed Esmat Abdul-Maguid, Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

M. Kamal (Ligue des États arabes) (*interprétation de l'arabe*) : J'ai le plaisir de prendre la parole devant le Comité aujourd'hui au nom de M. Ahmed Esmat Abdul-Maguid, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, qui envoie ses salutations et manifeste sa reconnaissance au Comité, ainsi qu'aux États et organisations représentés ici, pour les efforts louables et considérables qu'ils ont déployés dans le cadre de la question de Palestine et d'autres justes causes de par le monde. C'est un grand honneur pour moi que de participer en son nom à cette manifestation solennelle des Nations Unies commémorant la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

«Cette Journée nous est très chère car elle symbolise à nos yeux la volonté de la communauté internationale de seconder le peuple palestinien dans sa lutte pour l'exercice de ses droits nationaux, inaliénables et légitimes. En ce même jour, il y a 50 ans, l'Assemblée générale a adopté la résolution 181 (II), qui partageait la Palestine en deux États, un État arabe et un État juif. Mais le revers de 1948, qui a abouti à la création d'Israël, a aussi eu pour effet que les Palestiniens ont été privés de leur droit à un État indépendant, ont perdu deux tiers de leur territoire et sont devenus, pour la majorité d'entre eux, des réfugiés et des exilés. La question de Palestine ensuite été retirée de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, pour être remplacée par la question des réfugiés palestiniens.

Cela étant, le peuple palestinien, constant dans l'adversité, n'a jamais perdu foi dans la justesse de sa cause. Il a poursuivi le combat et consenti de nouveaux sacrifices jusqu'à ce qu'à la vingt-huitième session, en novembre 1974, l'Assemblée générale décide de réinscrire la question de Palestine à son ordre du jour et invite le Président Yasser Arafat à prendre la parole. L'Assemblée a alors adopté une résolution octroyant à l'Organisation de libération de la Palestine le statut d'observateur auprès de l'ONU et de ses institutions spécialisées. Elle a aussi adopté une résolution réaffirmant les droits inaliénables du peuple palestinien, droits que l'Assemblée a cherché par tous les moyens à faire respecter.

Chaque année, le 29 novembre, jour anniversaire de la résolution partageant la Palestine en deux, nous nous réunissons ici pour manifester notre solidarité

avec le peuple palestinien et exprimer l'appui du monde au rétablissement de ses droits légitimes. L'année dernière, à l'occasion de ce même anniversaire, j'ai pris de nombreux contacts avec des responsables de l'ONU; maints aspects de la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes ont été examinés en vue d'appuyer les efforts déployés par le peuple Palestinien pour recouvrer ses droits et créer un État indépendant sur son sol national. L'un des aspects les plus importants de cette coopération consiste à préparer la conférence internationale pour les droits inaliénables du peuple palestinien, qui se tiendra sous l'égide du Comité, en coopération avec la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique (OCI).

En août dernier, à l'ONU, à Genève, des contacts ont eu lieu entre une délégation du Comité, dirigée par l'Ambassadeur Ibra Deguène Ka, la Division des droits des Palestiniens (ONU), l'OCI, l'Observateur de la Palestine auprès de l'ONU et une délégation de la Ligue des États arabes, que j'ai eu l'honneur de diriger. Il a été envisagé de tenir la conférence à Bruxelles, celle-ci étant la capitale de l'Union européenne. La conférence aura lieu les 23 et 24 février 1998.

Alors qu'ils étaient là pour participer à l'ouverture de la session en cours de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de la Ligue des États arabes et le Secrétaire général de l'OCI se sont rencontrés et ont rendu publique à l'issue de leur entretien une déclaration conjointe dans laquelle ils se disaient d'accord pour faire les efforts nécessaires en vue du succès de la Conférence. Ils ont pris contact avec l'Ambassadeur Ka, après quoi les ministres arabes des affaires étrangères qui étaient présents à la session ont tenu une réunion à laquelle le Secrétaire général de la Ligue des États arabes a assisté; les participants se sont félicités de la coordination complète entre l'ONU, la Ligue arabe et l'OCI visant à garantir le succès de la conférence.

Le Président Yasser Arafat devrait participer à la conférence, de même que le Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine, M. Farouk Kaddoumi, et les Secrétaires généraux de la Ligue arabe et de l'OCI, sans oublier les représentants des parrains du processus de paix au Moyen-Orient. Seront aussi présents d'éminentes personnalités arabes, islamiques et internationales et des chercheurs et experts arabes et non arabes, qui feront des conférences sur le thème de la manifestation.

Parmi les autres efforts constructifs déployés par le Comité, on notera la réunion tenue à l'ONU, à Genève, à l'intention des organisations non gouvernementales. J'ai eu l'honneur d'y représenter la Ligue arabe et d'y exposer la position de la Ligue arabe concernant le processus de paix; j'y ai expliqué l'intérêt sincère qu'ont les États arabes pour ce processus, en dépit de l'intransigeance actuellement manifestée par Israël et des politiques néfastes entreprises par celui-ci.

La réunion a été l'occasion de souligner le rôle important que jouent ces organisations dans la défense de la paix et de la stabilité internationale, ainsi que dans la sensibilisation du grand public à la question des droits légitimes du peuple palestinien. Il faut saluer à cet égard la coopération entre la Ligue des États arabes et les institutions spécialisées des Nations Unies qui englobe, outre les aspects politiques de la question de Palestine, les efforts conjoints mis en place pour appuyer le développement, le rétablissement ou la création d'institutions palestiniennes, tels les ateliers de formation destinés aux cadres de l'Autorité nationale palestinienne. Cela s'est fait en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche. Au titre de ces efforts conjoints, on a aussi créé un fonds pour aider les Palestiniens à accéder à l'enseignement supérieur, et ce en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et la CNUCED.

En ce jour, tout en invitant toutes les institutions internationales et régionales à intensifier ce genre de coopération, je manquerais à mon devoir si je ne remerciais pas tous ceux qui, avec nous, ont essayé de seconder les Palestiniens dans l'édification de leurs institutions et de leur État indépendant. C'est là un effort qui, en fin de compte, sert les nobles objectifs de l'ONU dans le domaine du développement et de la défense de la paix et de la stabilité pour tous les peuples du monde.

La Ligue des États arabes a pris l'initiative de soutenir le processus de paix avant même la Conférence de Madrid en octobre 1991. Son Conseil, en septembre de cette année-là, a adopté une résolution dans laquelle il se félicitait des efforts déployés en vue d'établir une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient et soutenait les pays arabes directement concernés par les négociations.

Après que l'accord d'Oslo a été signé, en septembre 1993, la Ligue des États arabes, à sa session tenue au cours du même mois, l'a considéré comme étant une première mesure importante vers la réalisation du principe «terre contre paix» et a décidé qu'il devrait s'accompagner d'urgence de mesures concernant tous les aspects des négociations. Se fondant sur la conviction des Arabes selon laquelle la paix est une option stratégique, la Ligue des États arabes a continué de soutenir le processus de paix. Le processus aurait pu réaliser de véritables progrès, comme on l'espérait, sans la politique israélienne menée par le Parti Likoud dirigé par Benjamin Netanyahou.

Après la déclaration faite par M. Netanyahou sur son programme électoral, il est apparu très clairement que le processus de paix ne l'enthousiasmait pas et qu'il s'opposait à toutes les bases sur lesquelles il a été lancé. On a cru au début que ce n'était là qu'une simple propagande électorale qui, par la suite, changerait pour s'accorder aux positions arabes et internationales favorisant l'établissement d'une paix juste et globale. Toutefois, la politique que mène le Gouvernement Netanyahou depuis son accession au pouvoir demeure inchangée. En fait, l'intransigeance de cette politique augmente jour après jour. Preuve en sont le non-respect des engagements qu'avait pris le Gouvernement travailliste vis-à-vis de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), les faux-fuyants dans les négociations et les tentatives faites pour saper ces négociations, comme c'est le cas dans la voie palestinienne, ou pour les geler, comme c'est le cas dans les voies syriennes et libanaises. S'ajoutent à cela la continuation de la politique d'implantation de colonies de peuplement, la confiscation de terres, l'imposition de blocus économiques et la punition collective infligée au peuple palestinien.

Ce n'est un secret pour personne que l'actuel Gouvernement israélien applique une politique qui est destructrice pour le processus de paix, flouant par là les droits des peuples arabes et palestinien, comme l'a reconnu l'Organisation des Nations Unies, et flouant également tous les principes de légitimité internationale qui reconnaissent le droit qu'ont les peuples, y compris le peuple palestinien, à l'auto-détermination et à la souveraineté sur leurs ressources.

Pour contrer l'actuelle politique israélienne, il faut rassembler les efforts de la communauté internationale, par l'intermédiaire de l'ONU, ainsi que les efforts spécifiques des parrains du processus de paix,

de l'Union européenne et de la Chine, pour mettre fin à la politique que mène Israël et rétablir le processus de paix sur la bonne voie afin qu'une paix juste et globale puisse être instaurée au Moyen-Orient.

Vu cette situation, comme se le rappellera le Comité, le Conseil de la Ligue des États arabes a adopté une résolution, en septembre dernier, en accord avec la résolution prise lors du dernier sommet arabe, qui exige notamment la cessation des mesures de normalisation avec Israël dans le cadre du processus de paix tant qu'Israël n'appliquera pas les accords conclus avec les parties arabes dans toutes les voies de négociation et tant qu'il ne respectera pas le cadre de référence de Madrid.

Dans le même temps, le Conseil de la Ligue s'est félicité de la position adoptée par les États-Unis d'Amérique, qui a été confirmée lors de la récente visite rendue dans la région par Mme Madeleine Albright, Secrétaire d'État des États-Unis. Le Conseil a décidé par consensus de coopérer avec la politique menée par les États-Unis et de se fonder sur cette politique positive, qui confirme le principe terre contre paix et l'engagement pris de s'abstenir de tout acte unilatéral qui pourrait porter atteinte aux négociations sur le statut définitif.

Telle que nous la comprenons, la position des États-Unis se fonde sur ce qui suit : premièrement, le Gouvernement américain a reconnu la méfiance existant entre les parties, bien qu'il n'ait pas encore décidé comment rétablir la confiance. Deuxièmement, le Secrétaire d'État, Mme Albright, est honnête, résolue et capable de traiter avec le Congrès américain. Troisièmement, le facteur temps est important si l'on veut combler le fossé entre les parties concernées par le processus de paix et obtenir une percée importante, car les choses bougent lentement actuellement. Quatrièmement, les États-Unis n'acceptent pas, et même rejettent, le remplacement d'une voie de négociation par une autre. Cinquièmement, aux États-Unis, on a l'impression que le fossé entre le Gouvernement et le peuple israéliens se creuse jour après jour. Plus particulièrement, on a le sentiment, aux États-Unis et dans le monde, que le Premier Ministre Netanyahou fait des promesses qu'il ne tient pas. Enfin, les États-Unis entameront un dialogue stratégique avec les parties concernées sur toutes les questions relatives à la région tout entière afin de couvrir plus que la seule voie palestinienne.

Au niveau international, nous attendons les résultats de démarches et contacts pris par les États-Unis d'Amérique et des efforts déployés par l'Union européenne et la Fédération de Russie, qui, nous l'espérons, mettront fin à l'impasse que connaît le processus de paix à cause de la politique israélienne. La crainte de voir échouer ces efforts et de voir le Premier Ministre israélien parvenir à étouffer le processus de paix et à plonger la région dans un état entre guerre et paix se fait de plus en plus grande. À notre avis, ce serait là une situation grave qui, espérons-le, ne durerait pas trop longtemps et finirait par se dissiper face aux aspirations de la communauté internationale à la paix et aux espoirs de paix nourris par les Arabes. La situation serait grave, car elle créerait une atmosphère propice à la violence aussi bien individuelle que collective, non seulement à l'encontre d'Israël, mais peut-être également à l'encontre des intérêts de beaucoup d'autres, y compris tous les symboles de la paix. Derrière ce clair avertissement lancé à la communauté internationale et à la communauté israélienne se trouve l'intérêt que portent les Arabes pour la paix, afin que nous puissions tous oeuvrer avec sérieux et sagesse pour éviter cette éventualité. Le Gouvernement israélien est le seul responsable d'un éventuel déraillement du processus de paix, qui compromettrait les intérêts de tous les peuples dans la région, et du peuple israélien avant tout. Néanmoins, j'espère que les efforts que déploie ce Comité en vue de réaliser la paix porteront leurs fruits.»

Le Président : Je remercie M. Said Kamal et je le prie de bien vouloir transmettre au Secrétaire général de la Ligue des États arabes les sincères remerciements du Comité pour son important message et surtout pour sa détermination à faire de la conférence de Bruxelles à l'appui des droits fondamentaux du peuple palestinien un réel succès. J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à M. Don Betz, Président du Comité international de coordination des ONG sur la question de Palestine.

M. Betz (Comité international de coordination des organisations non gouvernementales sur la question de Palestine) (*interprétation de l'anglais*) : En tant que Président du Comité international de coordination des organisations non gouvernementales sur la question de Palestine, je suis honoré d'être ici, en cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. J'ai le privilège de représenter les milliers d'hommes et de femmes qui, de par le monde, forment un réseau au travers d'une multitude d'organisations internationales sur la question de Palestine.

Nous sommes ce que l'on appelle les organisations non gouvernementales.

Cette année 1997 a été mémorable car elle compte une série d'anniversaires importants qui jalonnent l'histoire de la question de Palestine. Certains ont été évoqués ici même aujourd'hui. Mais 1997 est également une année significative pour les organisations non gouvernementales impliquées dans la quête d'une juste paix dans le Moyen-Orient, car elle marque la quinzième année de collaboration active entre l'Organisation des Nations Unies et le réseau des organisations non gouvernementales sur la Palestine. Depuis 1983, il y a eu 15 réunions annuelles internationales, qui se sont tenues soit à Genève, soit à l'Office des Nations Unies à Vienne, et un nombre plus grand encore de colloques régionaux d'organisations non gouvernementales. La première réunion d'organisations non gouvernementales en 1983 s'est tenue en parallèle à l'historique Conférence internationale sur la question de Palestine qui a réuni 137 États Membres à Genève. Dans le même temps, 104 organisations non gouvernementales, dont 10 organisations de l'État d'Israël, ont eu assez de curiosité pour y participer. J'ai eu l'occasion de participer à chacune de ces réunions annuelles et de faire la chronique de l'évolution des relations entre l'ONU et le réseau naissant des organisations non gouvernementales sur la question.

L'attention du monde sur le statut des Palestiniens a connu des hauts et des bas au cours du dernier demi-siècle depuis la partition de la Palestine. Mais un fait constant a été l'attention particulière que les organisations non gouvernementales n'ont cessé de porter à cette question. Depuis 1984, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et la Division des droits des Palestiniens ont fait des relations entre l'ONU et les organisations non gouvernementales un élément de leur programme de travail sous plusieurs formes, y compris la coopération avec le Comité international de coordination des ONG sur la question de Palestine (ICCP) et des organes de coordination d'ONG au niveau régional. Nous leur en sommes très reconnaissants. Depuis 15 ans, les organisations non gouvernementales membres du réseau ont accepté la pleine mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies comme leur plate-forme commune. Fidèles à leur approche, les organisations non gouvernementales rappellent constamment à l'ONU et à ses États Membres leur responsabilité commune dans l'application des résolutions des Nations Unies sur la Palestine, y compris la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale.

Au niveau de l'Organisation des Nations Unies comme des ONG, nous devons contribuer à dire la vérité sur les 50

dernières années, telle que vue et vécue à travers les yeux et le coeur du peuple palestinien. En cette cinquantième année, ceci doit être dit plus effectivement et plus passionnément qu'avant. L'action doit être coordonnée et recevoir toute la publicité voulue. Nous devons nous adresser à de larges publics dans de nombreux pays. La plupart des personnes vivantes aujourd'hui sont nées après 1947 et n'ont pas de repère historique qui leur permettent d'évaluer de façon précise le sens et la réalité de l'avalanche de programmes bien préparés auxquels elles sont exposées. Nous devons oeuvrer de concert pour offrir au public, en particulier aux États-Unis et en Europe, une autre version de l'histoire qu'il croit si bien connaître.

De la plus petite ONG n'ayant que quelques membres dévoués travaillant avec diligence dans une petite communauté jusqu'aux grandes ONG internationales ayant des bureaux dans des douzaines de pays, les ONG découvrent des moyens novateurs de faire connaître l'histoire du peuple palestinien. En tant qu'ONG, nous demandons une coopération plus étroite avec l'ONU pour mettre au point, diffuser et présenter des vidéos et documents actualisés sur la question de Palestine aux nouveaux spectateurs et lecteurs. Au cours des mois à venir, quiconque regardera la télévision, écouter la radio, lira un journal, ou un magazine ou utilisera un ordinateur devra faire connaissance avec l'histoire de la Palestine et du peuple palestinien. Nous ne pourrions espérer changer le statu quo que si nous continuons de nous impliquer dans notre tâche jour après jour et semaine après semaine.

En tant qu'ONG, nous avons une vaste gamme de talents et de ressources à notre disposition. Nous représentons une large variété de cultures, de traditions, d'expériences historiques et d'engagements à l'égard des droits de l'homme et du développement. Prises ensemble et agissant en coordination, les ONG partout dans le monde sont une force montante dans le paysage changeant de la politique internationale. Les réseaux d'ONG sont renforcés par l'accès à de nouvelles technologies qui relient les individus au-delà des frontières et des océans. Au cours des 15 dernières années, nous avons consacré une énergie considérable et mobilisé l'attention du public sur les obstacles à la réalisation d'une paix authentique au Moyen-Orient. Chaque personne ou organisation fait partie du mouvement plus large, populaire et global d'appui aux Palestiniens et à leurs droits fondamentaux en tant qu'êtres humains et en tant que peuple.

En 1982, l'ONU et les ONG militant en faveur des droits des Palestiniens ont noué une coopération historique en vue de réaliser un objectif commun, à savoir une paix

juste et durable au Moyen-Orient, avec l'autodétermination pour la Palestine en tant qu'élément essentiel et des actions solidement ancrées dans les résolutions des Nations Unies.

Nous devons rappeler à nos gouvernements et à nos amis — et nous rappeler à nous-mêmes — que cette situation complexe, inscrite à l'ordre du jour de l'ONU depuis des décennies sous l'intitulé «Question de Palestine», porte toujours sur le contrôle et la liberté, la sécurité et l'autodétermination, l'indépendance et la création de faits sur le terrain. Les questions qui se posent sont directement liées au pouvoir, au contrôle, à la liberté et à la justice. Les ONG ont, durant des années, articulé les questions et les sources de conflit à l'intention de divers publics aux niveaux gouvernemental et non gouvernemental.

Les facilités dont dispose l'ONG en matière de communications ont été l'un de nos plus grands atouts. Nous avons toujours cru qu'une opinion publique internationale informée n'accepterait pas l'injustice qui est à la base de la question de Palestine. Aussi nous attendons de nos organisations et des autres, oeuvrant de concert avec les gouvernements intéressés, qu'elles motivent les individus dans leur pays en vue de travailler pour la paix et la justice. Notre relation avec l'ONU est importante vu que nos efforts et énergies conjugués facilitent le changement.

Nous pouvons affirmer que si les ONG travaillent depuis de nombreuses années sur cette question, c'est en raison de leur foi inébranlable dans la justice et de leur sentiment d'identité avec le peuple palestinien. Nous sommes liés par des liens humains de sympathie. Les bouclages prolongés de la Rive occidentale et de Gaza, avec leurs conséquences économiques désastreuses, l'isolement progressif des Palestiniens de Jérusalem, la création et le développement de colonies de peuplement, le refus d'accès aux réfugiés et l'incarcération sans fin des prisonniers, entre autres questions, ont marqué nos coeurs et renforcé notre détermination commune à continuer ce travail.

En tant qu'organisations non gouvernementales, notre engagement signifie que nous ne devons jamais cesser d'articuler l'histoire de la Palestine, ni jamais cesser de rappeler à nos concitoyens et à nos gouvernements et de nous rappeler à nous-mêmes que le travail n'est pas fini tant que la paix et la justice basées sur l'autodétermination n'existent pas en Palestine et dans la région. Nous devons nous concentrer sur le résultat — la pleine expression de l'indépendance politique, économique et sociale du peuple palestinien — en vue d'évaluer l'efficacité et la pertinence de nos mots, de nos actes, de nos programmes et de nos réunions solennelles.

Les ONG montrent de façon concrète et humaine les relations puissantes et indivisibles liant les individus aux espoirs et réalités des autres. Tous les appels en vue de la jouissance des droits de l'homme et d'une coopération créatrice pourraient sembler vains s'ils n'étaient pas enracinés dans la profonde reconnaissance de la valeur de chaque être humain et du droit de chacun de pouvoir contribuer à façonner l'avenir. Les ONG, qu'elles se consacrent aux droits de l'homme ou au développement, le savent et cette clarté de leurs objectifs est l'une des raisons qui font que les ONG constituent une force dynamique et sérieuse au niveau international.

L'on dit que l'espoir peut être exceptionnellement fragile ou étonnamment résistant. Tout dépend de la perspective de pouvoir vivre ces aspirations dans un délai raisonnable. Ceux qui, en Palestine, vivent, espèrent et travaillent en vue de l'autodétermination et d'une indépendance authentique s'inspirent de leur sens de l'unité et de la possibilité de devenir nation. Nous, organisations non gouvernementales, et les Nations Unies, devons faire partie du système de soutien sur lesquels ils doivent pouvoir compter.

Et nous, en tant qu'organisations non gouvernementales et éléments uniques de la communauté internationale, assumons pleinement nos responsabilités et nous engageons à ne jamais être passifs, découragés ou silencieux.

Le Président : Je remercie M. Don Betz de son importante déclaration et de la précieuse contribution que les organisations non gouvernementales, sous son magistère dynamique, ont toujours apporté aux travaux du Comité.

J'ai maintenant l'honneur d'annoncer que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a reçu des messages de soutien et de solidarité de la part de nombreux chefs d'État et de gouvernement, de Ministres des affaires étrangères, de gouvernements et d'organisations. Le texte de ces messages sera publié dans le bulletin spécial de la Division des droits des Palestiniens, mais je voudrais donner lecture de la liste des personnalités qui les ont envoyés.

Nous avons reçu des messages des chefs d'État suivants : S. E. M. Nelson Mandela, Président de la République sud-africaine; S. M. le Sultan Hassan al-Bolkiah, Sultan et Yang Di-Pertuan de Brunéi Darussalam; S. E. M. Soeharto, Président de la République d'Indonésie; S. E. M. Nourouh Phoumsavanh, Président de la République démocratique populaire lao; et S. E. M. Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal.

Je voudrais signaler la présence dans la salle de M. Jacques Baudin, Garde des sceaux, Ministre de la Justice du Sénégal, qui est venu ce matin nous apporter ce message de Dakar. Et je voudrais le remercier de sa présence parmi nous.

Nous avons également reçu des messages des chefs d'État suivants : S. E. M. Tran Duc Luong, Président de la République socialiste du Viet Nam; S. E. Mme Chandrika Bandaranaike Kumaratunga, Présidente de la République socialiste démocratique de Sri Lanka; S. E. M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre; S. E. M. Mohamed Hosni Moubarak, Président de la République arabe d'Égypte; S. A. le cheikh Zayed ibn Sultan Al-Nahyan, Président des Émirats arabes unis; Jordanie, S. M. le Roi Hussein Ibn Talal du Royaume hachémite de Jordanie; S. E. M. Liamine Zeroual, Président de la République algérienne démocratique et populaire; S. E. M. Boris Eltsine, Président de la Fédération de Russie; S. E. le Général de Brigade Lansana Conté, Président de la République de Guinée; S. E. M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République tunisienne; S. E. le général de corps d'armée Omer Hassan Ahmed Al-Bashir, Président de la République du Soudan; S. E. M. Burhanuddin Rabbani, Président de l'État islamique d'Afghanistan; S. E. M. Sam Nujoma, Président de la République de Namibie; S. M. le Roi Fahd bin Abdul-Aziz Al Saud d'Arabie saoudite, Gardien des deux Lieux saints de l'Islam; S. E. M. Seyed Mohammad Khatami, Président de République islamique d'Iran; et S. A. le cheikh Khalifa bin Hamad Al-Thani, Émir de l'État du Qatar.

Nous avons reçu les messages des chefs de gouvernement suivants : S. E. M. Mohammed Nawaz Sharif, Premier Ministre de la République islamique du Pakistan; S. E. M. Chuan Leekpai, Premier Ministre du Royaume de Thaïlande; S. E. M. Li Peng, Premier Ministre du Conseil des affaires d'État de la République populaire de Chine; S. E. M. Alfred Sant, Premier Ministre de la République de Malte; S. E. M. Inder Kumar Gujral, Premier Ministre de la République de l'Inde; S. E. Mme Sheikh Hasina, Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh; S. E. M. Mesut Yilmaz, Premier Ministre de la République de Turquie; S. E. M. Navinchandra Ramgoolam, Premier Ministre de la République de Maurice.

Des messages ont été reçus des Ministres des affaires étrangères suivants : S. E. M. Farouk Al-Shara', Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne; S. E. M. Jayakumar, Ministre des affaires étrangères de la République de Singapour; S. E. M. Lopez Felipe Lampreia, Ministre des relations extérieures de la République fédéra-

tive du Brésil; S. E. M. Keizo Obuchi, Ministre des affaires étrangères du Japon; S. E. M. Hennadiy Oudovenko, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine; et S. E. M. Chong Ha Yoo, Ministre des affaires étrangères de la République de Corée.

Nous avons également reçu des messages de l'Argentine, de l'Uruguay, de la Malaisie et du Guyana.

Nous avons reçu des messages des représentants des organisations intergouvernementales suivantes : S. E. M. Jacques Poos, Président du Conseil des Ministres de l'Union européenne, et S. E. M. Azzedine Laraki, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique.

Des institutions spécialisées, nous avons reçu un message de M. Federico Mayor, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Nous avons reçu également des organisations non gouvernementales les messages émanant des associations suivantes : Asociación Cultural Israelita de Córdoba, Association for Analysis of Society and Political Education, Association of Women of the Mediterranean Region, Comité africain du Conseil mondial de la paix, Committee for Israeli-Palestinian Dialogue, Latin America and the Caribbean Confederation of YMCAs, Palestinian Network in Sweden, et de l'Indo-Palestinian Solidarity Organization.

Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien tout entier, je voudrais exprimer notre sincère gratitude aux chefs d'État et de gouvernement, aux Ministres des affaires étrangères, aux Gouvernements et aux organisations que je viens de citer, ainsi qu'à tous les participants pour les efforts incessants qu'ils déploient en vue d'une solution globale, juste et durable de la question de Palestine, et pour l'appui constant qu'ils ont apporté aux objectifs et aux activités de notre Comité.

Les déclarations que nous avons entendues et les messages de solidarité que nous avons reçus aujourd'hui démontrent, une fois de plus, la détermination qu'a la communauté internationale de progresser vers l'instauration d'une paix au Moyen-Orient à travers la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, conformément aux résolutions de l'ONU et à la légalité internationale. Je puis affirmer que tous les membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ne ménageront aucun effort pour atteindre ces objectifs.

J'ai maintenant le plaisir et l'honneur de donner la parole à S. E. M. Farouk Kaddoumi, chef du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine.

M. Kaddoumi (Organisation de libération de la Palestine) (*interprétation de l'arabe*) : À la clôture de cette séance solennelle organisée pour commémorer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, c'est pour moi un grand plaisir que d'exprimer mes remerciements aux chefs d'État et de gouvernement, aux ministres, aux ambassadeurs et à tous les amis qui, avec gentillesse, ont envoyé des messages de solidarité à ce Comité pour réitérer leur appui aux droits du peuple palestinien. Nous tenons également à remercier le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité de leur présence et de leurs déclarations de solidarité.

Cette large participation internationale montre bien que l'ONU soutient le peuple palestinien dans sa lutte incessante pour rétablir ses droits inaliénables, retourner chez lui et créer son propre État indépendant.

Nous apprécions vivement les efforts constants déployés par M. Ibra Deguène Ka, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, ainsi que les efforts déployés par les membres du Comité à la fois pour appuyer la question de Palestine et susciter l'intérêt d'encore plus d'amis pour cette juste cause et la lutte que mène le peuple palestinien pour réaliser une paix durable et juste.

Nous remercions M. Herman Leonard de Silva pour son rapport sur les pratiques israéliennes dans les territoires arabes.

Nous sommes convaincus que tous les efforts précieux qui sont déployés par la communauté internationale ne sont pas vains et qu'ils déboucheront sans aucun doute sur une paix globale et durable dans la région du Moyen-Orient. Ils ne pourront qu'aider les Palestiniens à recouvrer l'exercice de leurs droits nationaux inaliénables et leur droit de disposer d'eux-mêmes.

Le Président : Je remercie S. E. M. Kaddoumi, de son importante déclaration. Avant de lever cette séance solennelle, je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous ceux qui ont apporté leur concours à l'organisation de cette Journée, en particulier le personnel de la Division des droits des Palestiniens, le Bureau des services de conférence, le Département de l'information, sans oublier tous ceux qui travaillent dans les coulisses à assurer la sécurité.

Je voudrais rappeler à tous ceux qui sont présents ici que l'exposition présentée par le Bureau de l'Observateur permanent de la Palestine, sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, sera inauguré à 18 heures dans le hall d'entrée du bâtiment de l'Assemblée générale. Elle sera suivie d'une réception à laquelle tous sont cordialement conviés.

La séance est levée à 13 h 10.